

OFFRIR UNE COMPLÉMENTAIRE À UN PRIX ABORDABLE

Chef de file de l'action sociale,
le Conseil départemental est
garant des solidarités humaines
et territoriales.

Ainsi, en partenariat avec l'association Actiom, le
Conseil départemental crée **SANTÉ 47**, une
solution complémentaire à prix plus abordables
et accessibles pour tous ses habitants.

L'objectif est de **lutter contre le renoncement aux
soins pour raison financière**, notamment pour les
publics les plus fragiles souvent exclus du système
médical.

Le partenariat avec l'association Actiom permet
de **négoçier des contrats collectifs auprès de
mutuelles avec, à la clé, des tarifs plus intéres-**

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du
temps, **vous bénéficiez également du conseil
personnalisé** de conseillers et de votre référent
local pour vous accompagner dans vos démarches.

Le rôle de l'association Actiom

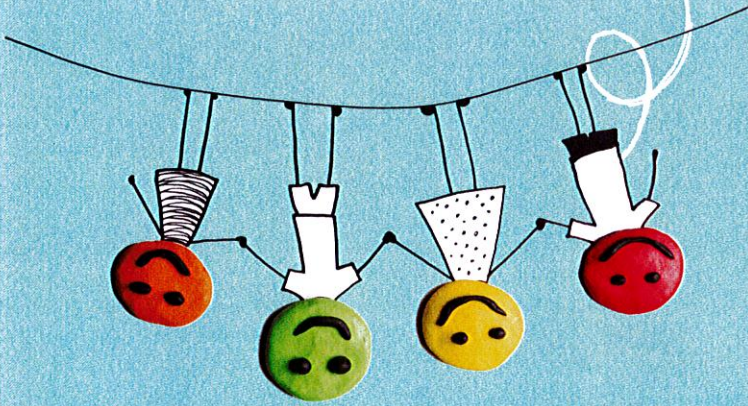
L'association Actiom (actions de mutualisation pour
l'amélioration du pouvoir d'achat) est une association
indépendante d'assurés.
Son rôle est de représenter et défendre les intérêts de
tous ses adhérents auprès des mutuelles, afin d'obtenir
de meilleures conditions d'adhésion et de couverture.

- négocie pour vous auprès des mutuelles
- vous permet d'économiser sur vos cotisations mensuelles et d'accéder aux soins
- vous conseille et vous accompagne dans vos démarches (analyse du contrat, aide à la complémentaire santé...)



En partenariat avec

UN NUMÉRO UNIQUE
05.57.81.12.47
www.sante47.org



Moins chère

Plus accessible

Plus solidaire

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL
FACILITE L'ACCÈS À UNE
COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
POUR TOUS

LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE DANS VOTRE DÉMARCHE

Je découvre les garanties et tarifs en ligne, depuis chez moi !



Sur le site internet :

www.sante47.org

- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Accessible 7j/7 24h/24

Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone au 05.57.81.12.47



Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils



Je rencontre mon référent local, lors d'une prochaine permanence !

- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...)

POUR EN BÉNÉFICIER, IL FAUT ÊTRE :

- un particulier et habiter le département
- (résidence principale ou secondaire)
- ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans le département.
- membre de l'association Action

(cotisation annuelle de 12 € soit 1 €/mois, compris dans le prix de la complémentaire).



Des permanences près de chez vous uniquement sur rendez-vous

- AGEN**
Hôtel du Département
1633, avenue du Général Leclerc
Centre médico-social Louis-Vivent
26, rue Louis-Vivent
- CASSENEUIL**
Maison de santé
1019 allée de la Paix
- CASTILLONNES**
Maison de services au public
Bureau de Poste, Avenue Alphonse-de-Poitiers
- DURAS**
Maison de services au public
14, boulevard Jean-Brisseau
- FUMEL**
Centre médico-social
Place Voltaire
- GRÈZET-CAVAGNAN**
Communauté de communes des Coteaux et Landes de gascogne
2366 route des châteaux "Bétaille"
- NÉRAC**
Centre médico-social
78, allée d'Albret
- PENNE-D'AGENAIS**
Centre communal d'action sociale
Mairie, Place Paul Froment
- TONNEINS**
Centre médico-social
6, avenue Docteur Vautrain
- VILLENEUVE-SUR-LOT**
Maison de santé pluridisciplinaire du Grand Villeneuvois
Place des Droits de l'Homme

DES SOLUTIONS ADAPTÉES À VOS BESOINS !

Des offres variées

SANTÉ 47 s'adresse à tous les lot-et-garonnais qui souhaitent bénéficier d'une complémentaire santé de qualité et / ou économiser sur les cotisations mensuelles, grâce à une offre collective et mutualisée, à des tarifs négociés.

Des tarifs mutualisés

- > le choix entre 3 **mutuelles santé**, et jusqu'à 7 **niveaux de garanties**, pour répondre aux attentes de chacun.
- > des solutions ouvertes à tous jusqu'à 60 ans.
- > des solutions pour **les seniors**, à partir de 60 ans, **sans limite d'âge** à la souscription.
- > des services **supplémentaires** (garanties obsèques sur certains niveaux de garanties, télémedecine, assistance...).

Des avantages *

- > pas de sélection médicale,
- > sans condition de revenu,
- > l'assistance santé 24h/24h,
- > remboursement des cotisations de votre mutuelle en cas d'hospitalisation de plus de 7 jours.
- > montre connectée pour suivre l'état physiologique et les déplacements de l'assuré (sous condition).
- > plateforme téléphonique ACTION joignable du Lundi au vendredi de 9h à 18h.
- > des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants.

* selon la formule choisie